

ATELIER DE GESTION

4 MAI 2021

Sommaire



- 1. Eligibilité des actions de formation**
- 2. Règles de prise en charge des frais de formation**
- 3. GESFORM EVOLUTION : « Trucs et astuces » et formations proposées**
- 4. Rappel des différentes échéances**
- 5. Echanges et choix des thème et date du prochain atelier.**

01 Eligibilité des actions de formation

Mise à disposition d'un guide sur l'éligibilité des actions de formation dans la FPH

Objectifs :

Définir la notion d'éligibilité

Identifier les actions de formation finançables par l'ANFH

Proposer des outils d'aide à la décision.

Composition du guide :

1/ Guide complet

2/ Nuancier (aide à la décision)

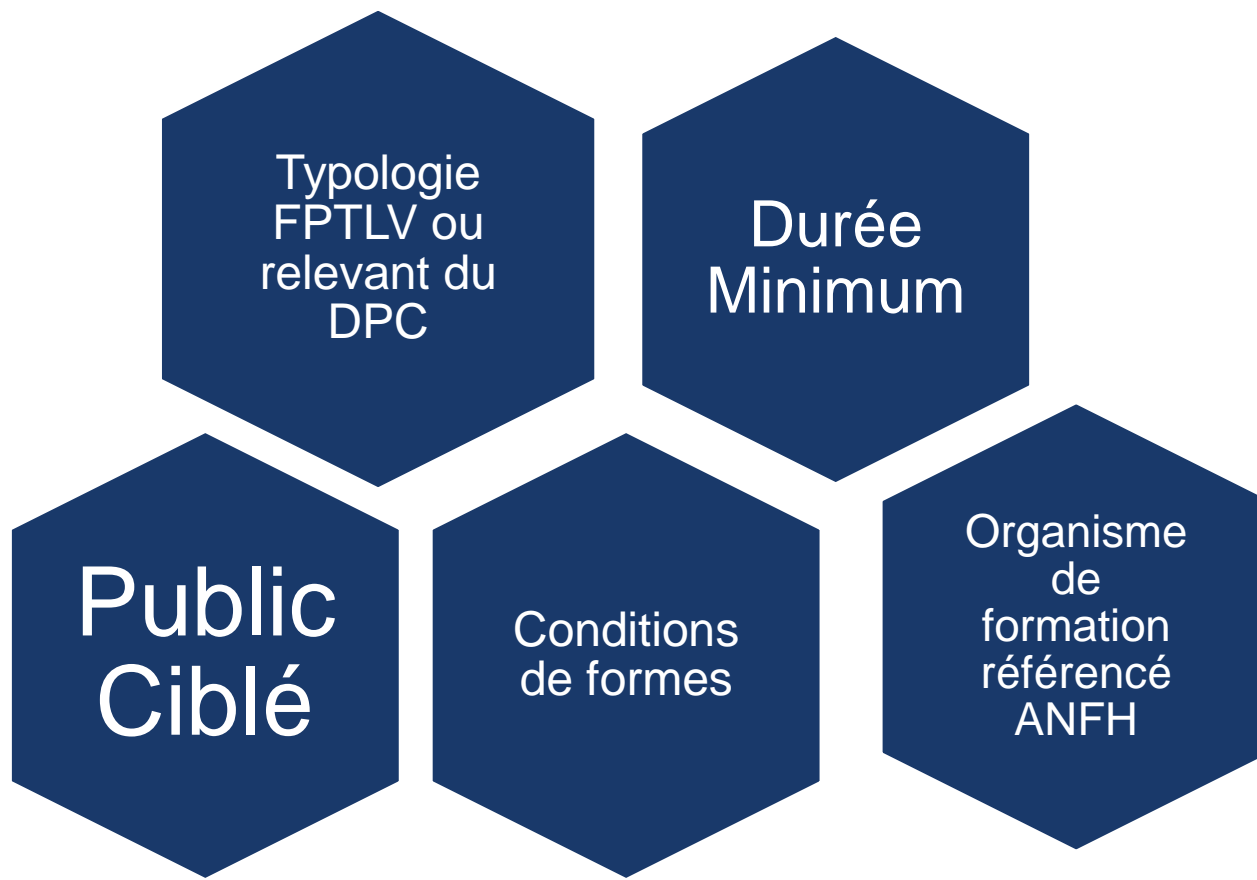
Où trouver le guide :

Le guide complet est disponible en version électronique uniquement sur le site de l'ANFH Alpes <https://www.anfh.fr/alpes/services-aux-etablissements/le-guide-de-l-eligibilite>

Le "Nuancier" (aide à la décision) téléchargé sur le site de l'ANFH.

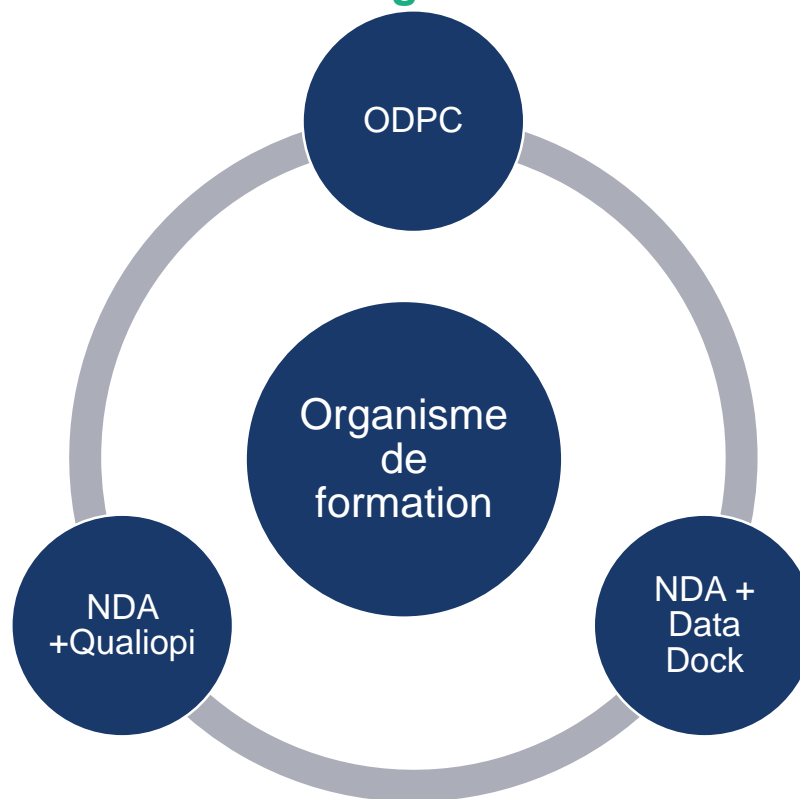
01 Eligibilité des actions de formation

Conditions d'éligibilité d'une action de formation :



01 Eligibilité des actions de formation

Conditions de validation d'un organisme de formation :



A noter : Les cellules de formation interne (à l'établissement ou au GHT) ne sont pas soumises au Décret qualité (Datadock) pour les formations exclusivement réservées à leurs agents.

01 Eligibilité des actions de formation

Cas particuliers : Organismes étrangers (voir Nuancier, point 5)

Toute demande de validation doit inclure :

- Pour les colloques, congrès et séminaires : le programme, l'intitulé et le lieu de l'évènement
- Pour toute autre action de formation : l'intitulé, le lieu et les dates de l'action

Organisme étranger	Formation dispensée en France	Formation dispensée à l'étranger
Hors CEE/EEE	NDA nécessaire (désignation nécessaire d'un représentant domicilié en France)	NDA non nécessaire
Ressortissant CEE/EEE	Activité occasionnelle (maximum 1 intervention par an) : NDA non nécessaire	
	Activité non occasionnelle (plus d'une intervention par an) : NDA nécessaire (désignation nécessaire d'un représentant domicilié en France)	

01

Eligibilité des actions de formation

Cas particuliers : dépenses finançables par l'ANFH

- Les dépenses d'investissement pour réaliser une action de formation interne (ex : achat de livres ou de matériel) : non finançables en tant que tel.
- Pour pouvoir les imputer sur le plan de formation :
 - l'établissement règle ces achats sur ses fonds propres
 - il réintègre ces dépenses dans le coût pédagogique de l'action de formation concernée par ces achats
- Les frais d'adhésion ou de cotisation à une association ne sont pas finançables

01 Eligibilité des actions de formation

Cas particuliers : Travailleurs indépendants

Les formateurs individuels doivent fournir une attestation de vigilance émanant de l'URSSAF pour toute prestation d'un montant minimum de 5 000 euros TTC.

01 Eligibilité des actions de formation

Récapitulatif des principaux questionnements

INDEX DES ARBRES DE DÉCISION

Questionnements généraux

- 1 L'action relève-t-elle de la typologie des actions au sens de l'article 1 du décret FPTLV ?
cf. fiche n°1
- 2 Le public est-il agent de la FPH ou agent public relevant du personnel médical ? *cf. fiche n°2*
- 3 S'agit-il d'une formation obligatoire éligible ?
cf. fiche n°5
- 4 La formation est-elle réalisée par un OF / formateur externe ? *cf. fiche n°2*
- 5 L'organisme de formation est-il étranger ? *cf. fiche n°2*
- 6 La formation respecte-t-elle la durée minimale déterminée par l'ANFH ? *cf. fiche n°3*

Questionnements spécifiques

- 7 Quelles conditions respecter pour que la formation dispensée par un établissement relève de la formation interne ? *cf. fiche n°2*
- 8 Comment reconnaître une action de FOAD éligible ? *cf. fiche n°4*
- 9 La demande de prise en charge sur les fonds DPCM est-elle éligible ? *cf. fiche n°6*
- 10 La demande de prise en charge (DAPEC) DPC pour un public paramédical est-elle éligible ?
cf. fiche n°6
- 11 L'action de coaching s'inscrit-elle dans le cadre d'un parcours de formation plus large ?
cf. fiche n°8

01 Eligibilité des actions de formation

Fin du référencement Datadock le 31/12/2021

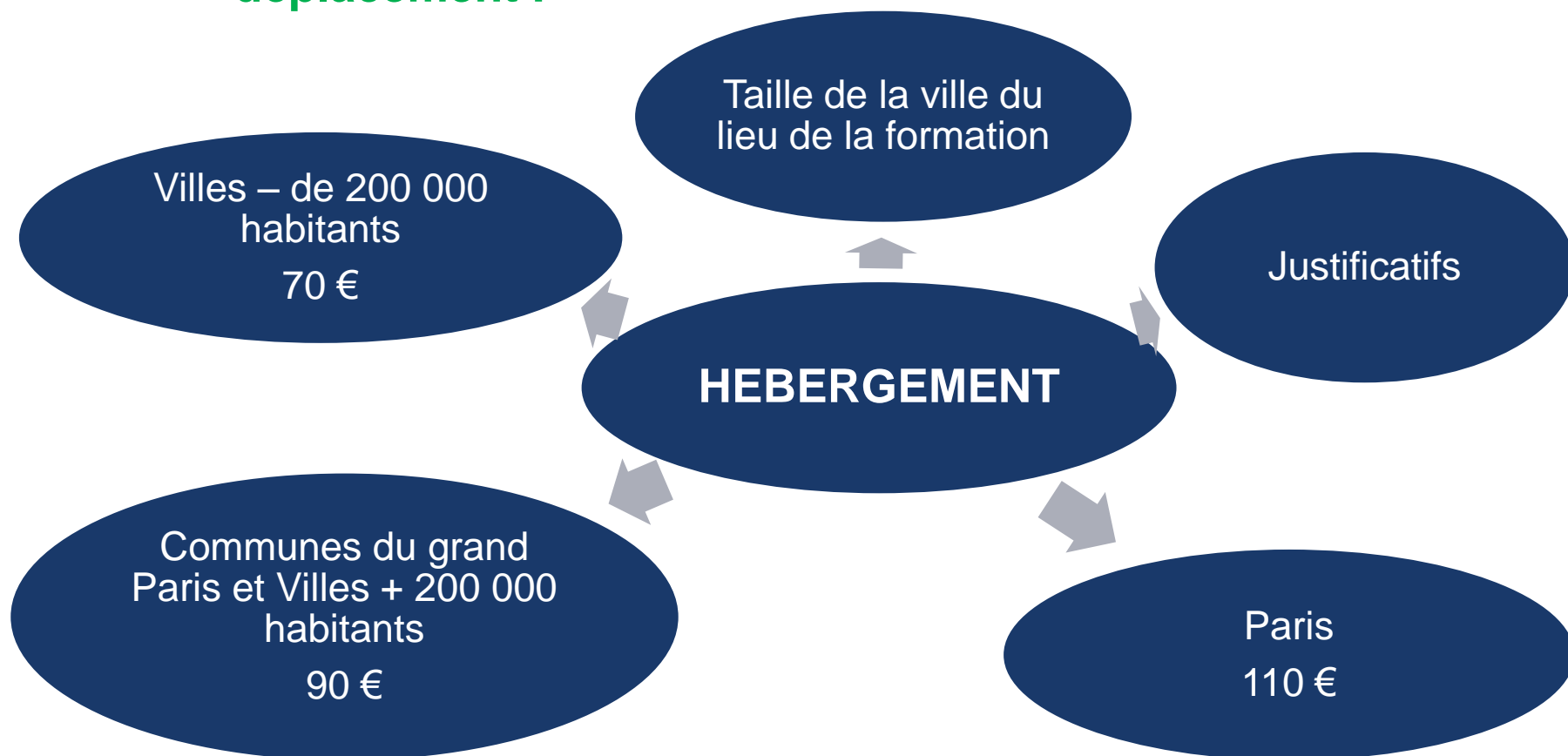


Les actions de formations inscrites sur le plan 2022
devront être effectuées par un organisme de
formation référencé QUALIOPI

L'ANFH propose un accompagnement vers la certification
QUALIOPI aux établissements proposant des formations hors
formations internes et hors GHT.

02 Règles de prise en charge des frais de formation

Rappel des règles de prise en charge des frais de déplacement :



02 Règles de prise en charge des frais de formation

Rappel des règles de prise en charge des frais de déplacement :

- Repas : 17,50 € forfaitaire (réduits de 50 % si possibilité de **restaurant administratif** : 8,75 €)
- Transport : en train au tarif SNCF 2ème classe, ou en voiture en fonction de la puissance de la voiture

Type de véhicule	De 0 à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 CV et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 CV et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

02 Règles de prise en charge des frais de formation

Rappel des règles de prise en charge des frais d'enseignement :

- Remboursement aux frais réels à l'organisme de formation sur présentation de la facture d'enseignement
- Attestation de présence obligatoire
- Si remboursement agent : facture acquittée
- Si remboursement établissement : Titre de recette, copie du mandat, copie de la facture

02 Règles de prise en charge des frais de formation

Rappel des règles de prise en charge sur les Frais de Traitement

Formations longues de plus de 52 jours :

12 PRINCIPAUX GRADES	
GRADE	FORFAIT MENSUEL
Adjoint Administratif Agent d'entretien qualifié ASH Qualifié	2 600 €
Aide-soignant Aide Médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 900 €
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 400 €
Infirmier Infirmier de Bloc Opératoire	3 700 €

AUTRES GRADES	
CATEGORIE DE REMUNERATION	FORFAIT MENSUEL
A	4 100 €
B	3 400 €
C	2 800 €

Formations courtes de moins de 52 jours :

21,61 € / heure / agent quel que soit le grade de l'agent

02 Règles de prise en charge des frais de formation

Rappel des règles de prise en charge sur la pluriannualité

Formation pluriannuelle:

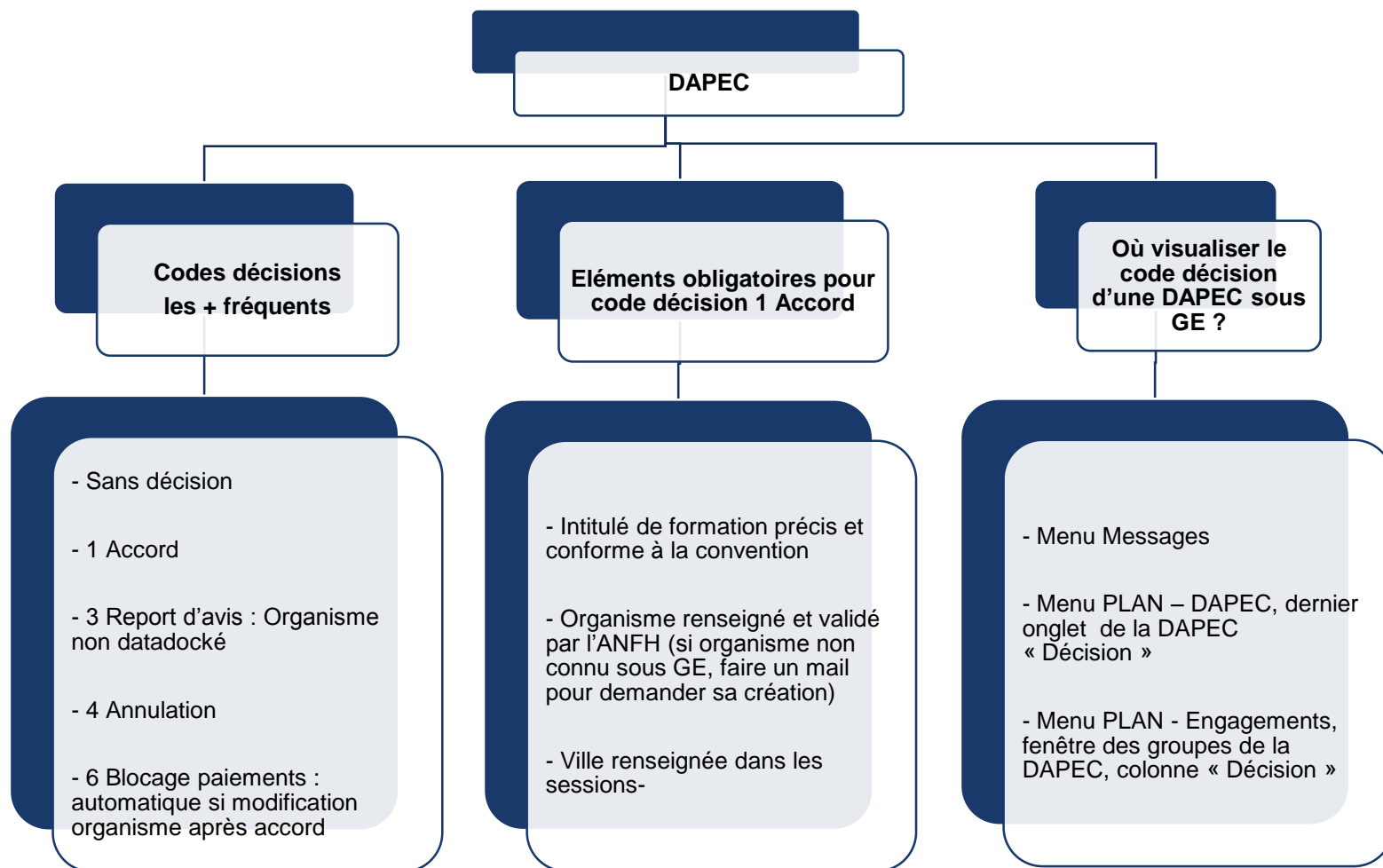
Agents d'un même groupe suivent une session sur l'exercice courant et une session sur le ou les exercice(s) suivant(s).

Coûts de l'action à répartir sur les différents exercices.

03

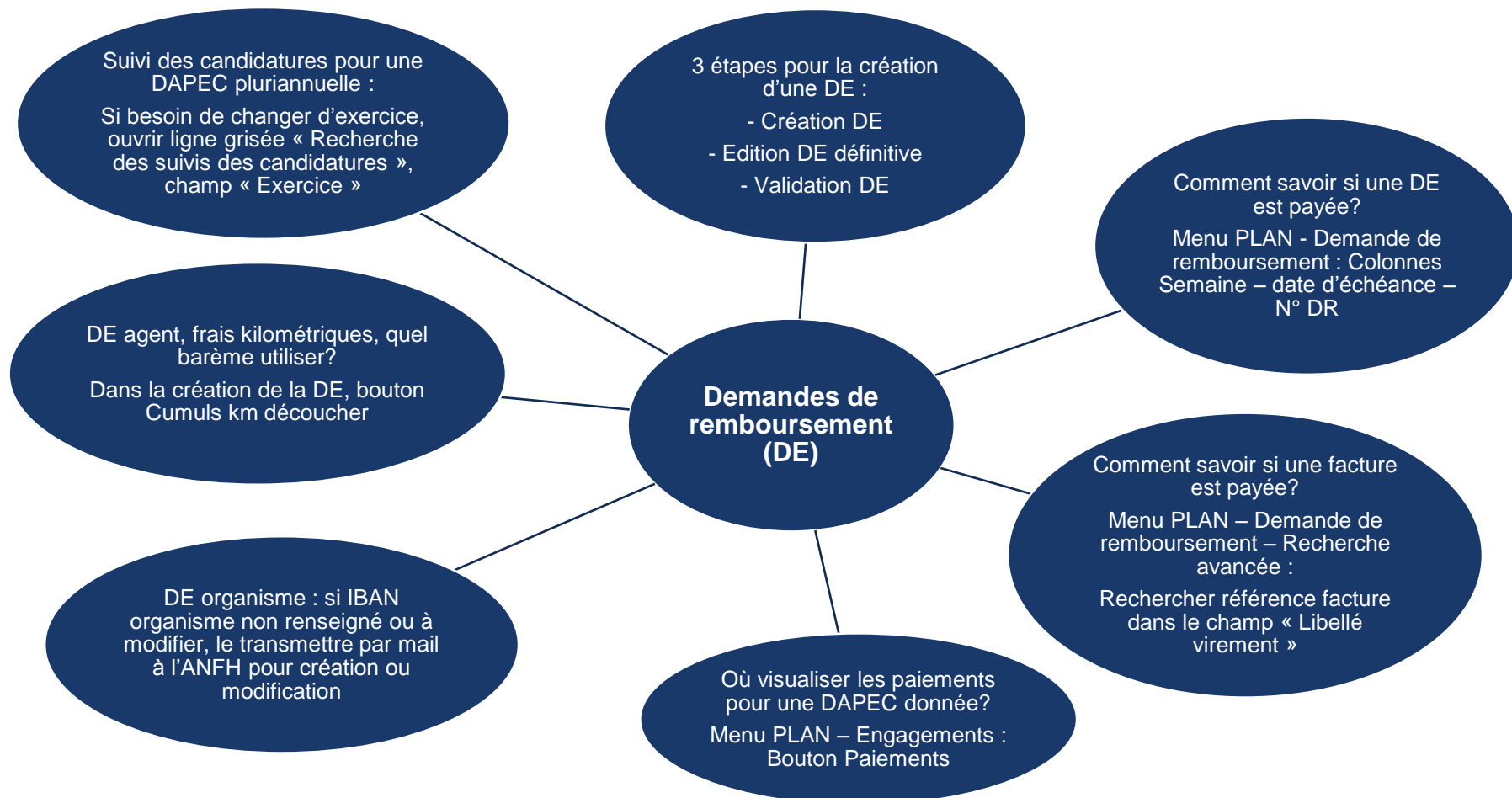
Gesform Evolution (GE)

« Trucs et astuces » : DAPEC



03 Gesform Evolution (GE)

« Trucs et astuces » : Demandes de remboursement (DE)



03

Gesform Evolution (GE)

« Trucs et astuces » : Clôture d'exercice et DENM

Après la clôture définitive de l'année N-1, opérations à effectuer sous GE en N :

Clôturer N-1 / Ouvrir N :

Menu PLAN –
Paramètres –
Clôturer/ouvrir un
exercice

Possibilité de créer
sous GE
des DE en N
pour des DENM N-1

03 Gesform Evolution (GE)

Formations GE proposées en 2021

Pour les établissements connectés à Gesform Evolution (GE), proposition de 6 modules de formation animés par les formateurs GE du Service Informatique de l'ANFH :

- Formation initiale Gesform Evolution pour les nouveaux Chargés de Formation : 2 jours, en présentiel à Paris ou dans certaines régions
- Formation Découverte des fonctionnalités pour les Responsables Formation : 1 jour, en présentiel à Paris
- Recueil des besoins Etablissement : 1 jour, en présentiel à Paris ou dans certaines régions
- Suivi budgétaire du plan de formation : ½ journée, en classe virtuelle
- Mise en place des courriers : ½ journée, en classe virtuelle
- Mise en place de requêtes simples : ½ journée, en classe virtuelle

Pour les établissements connectés à Gesform Evolution version allégée (GEA), proposition d'une formation à distance pour les nouveaux Chargés de formation, animée par votre Conseiller en Gestion de Fonds :

- En visio Teams
- 3 ½ journées
- **Fonctionnalités de GE abordées :**
 - Présentation et navigation dans GEA
 - Création de DAPEC
 - Création de demandes de remboursement
 - Gestion des fonds propres
 - Gestion d'un plan prévisionnel
 - Fichier agents
 - Eléments financiers : engagements et clôture
 - Editions financières
 - Courriers : convocation et feuilles d'émargement
 - Développement Professionnel Continu (DPC)

04 LES ECHEANCES 2021

JANVIER

- **Mi janvier** : Réception des dernières demandes de remboursement N-1
- **Fin janvier** : Clôture de l'exercice N-1
- **Courant janvier** : Début de réception des dossiers Dispositifs Individuels de Formation (CFP et VAE) présentés à la Commission de Mars

FEVRIER

- **Fin février** : Génération et règlement des DENM N-1
- **Courant février** : Fin de réception des dossiers Dispositifs Individuels de Formation (CFP et VAE) présentés à la Commission de Mars

MARS

- **Courant mars** : Commission Dispositifs Individuels de Formation

04 LES ECHEANCES 2021

AVRIL

- **Mi avril** : Suivi du 1er trimestre et relance DENM
- **Courant avril** : Début de réception des demandes Etudes Promotionnelles et FQ / CPF présentées à la Commission Guichet Unique de Juillet
- **Courant avril** : Début de réception des dossiers Dispositifs Individuels de Formation (CFP et VAE) présentés à la Commission de Juillet

MAI

- **Courant mai** : Fin de réception des demandes Etudes Promotionnelles et FQ / CPF présentées à la Commission Guichet Unique de Juillet
- **Courant mai** : Fin de réception des dossiers Dispositifs Individuels de Formation (CFP et VAE) présentés à la Commission de Juillet

JUIN

- **Début Juin** : Extraction des préparations concours N saisies sous Gesform Evolution

04 LES ECHEANCES 2021

JUILLET

- **Début juillet** : Commission Guichet Unique
- **Début juillet** : Commission Dispositifs Individuels de Formation
- **Juillet** : Clôture intermédiaire N et relances DENM

AOÛT

- **Courant août** : Réception des dossiers Dispositifs Individuels de Formation (CFP et VAE) présentés à la Commission d'Octobre
- **Août** : Clôture intermédiaire N et relances DENM

SEPTEMBRE

- **Début septembre** : Extraction des dossiers ASG pour la CNSA
- **Septembre** : Clôture intermédiaire N et relances DENM

04 LES ECHEANCES 2021

OCTOBRE

- **Début octobre :** Commission Dispositifs Individuels de Formation
- **Début octobre :** Début de réception des demandes Etudes Promotionnelles et FQ / CPF présentées à la Commission Guichet Unique de Décembre
- **Mi octobre :** Début de réception des dossiers Dispositifs Individuels de Formation (CFP et VAE) présentés à la Commission de Décembre
- **Mi octobre :** Fin des paiements DENM

NOVEMBRE

- **Début novembre :** Fin de réception des demandes Etudes Promotionnelles et FQ / CPF présentées à la Commission Guichet Unique de Décembre
- **Mi novembre :** Fin de réception des dossiers Dispositifs Individuels de Formation (CFP et VAE) présentés à la Commission de Décembre

DECEMBRE

- **Courant décembre :** Commission Guichet Unique
- **Courant décembre :** Commission Dispositifs Individuels de Formation
- **Décembre :** Début de la clôture définitive N

04 LES ECHEANCES 2021

TOUT AU LONG DE L'ANNEE

- Réception des demandes de cofinancement dans le cadre des projets lourds
- Réception des demandes de financement dans le cadre des bilans de compétences

Prochain atelier :

- Date
- Thème

MERCI POUR VOTRE ATTENTION